

RESEAUX DE PROTECTION ET ONG DES DROITS DE L'HOMME

Kinshasa/ RDC, le 6 juillet 2020

A Madame Mary LAWLOR, Rapporteur Spécial des Nations – Unies sur la situation des Défenseurs des droits de l'homme
Email: defenders@ohchr.org

c/o Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies à Genève 8-14 Avenue de la Paix 1211 Genève 10 Switzerland Email : urgent-action@ohchr.org

Objet : Appel urgent pour la libération du Défenseur des droits de l'homme BAYOKO LOKONDO

Madame,

Les ONG signataires de cette lettre ont l'honneur de saisir votre Autorité pour solliciter la protection du Défenseur des droits de l'homme, BAYOKO LOKONDO José, en détention arbitraire à Mbandaka en République Démocratique du Congo.

Monsieur Joseph BAYOKO LOKONDO, jeune congolais de 27 ans et initiateur du Mouvement citoyen « La Génération Consciente de l'Equateur » a été arrêté le 20 janvier 2020 pendant qu'il présidait une réunion pacifique à Mbandaka dans le cadre du contrôle citoyen. Il était arrêté, sans mandat ni invitation et serait torturé sur ordre du Gouverneur de la Ville de Mbandaka, Monsieur Bobo BOLOKO BOLUMBU qui est la Partie civile principale dans l'Affaire sous RP 1328 du Tribunal de Paix de Mbandaka.

Le Tribunal de paix était saisi sur base de la Requête aux fins de fixation n° 119/RMP2318/PG/MAK du 8 février 2020 poursuivant BAYOKO pour imputation dommageable (Article 74 du Code pénal LII) punissable d'un (1) mois à douze (12) mois d'emprisonnement. Illégalement et en violation des droits de la défense garantis par l'article 19 alinéa 3 de la Constitution, articles 10 et 11 alinéa 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que l'article 7 c de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, après instruction de l'Affaire, pendant la plaidoirie, une autre infraction d'outrage au membre du Gouvernement sanctionnée par l'article 136 alinéa 1 du Code Pénal Livre II était ajoutée à sa charge par la Partie civile. Le Ministère public avait cautionné ce vice de procédure en vue d'aggraver la situation du DDH BAYOKO. Ainsi, par le Jugement sous RP 1328 du Tribunal de paix de Mbandaka prononcé le 27 mars 2020, Monsieur BAYOKO a été condamné pour imputation dommageable (6 mois) et outrage au membre du Gouvernement (7 mois) avec un cumul des peines à 13 mois d'emprisonnement alors qu'il n'a pas eu le temps de présenter ses moyens sur l'infraction d'outrage au membre du Gouvernement. Il a interjeté appel le même jour enrôlé sous RPA 110 et, l'Affaire était plaidée et prise en délibéré depuis le 15 mai 2020. Jusqu'à ce jour, le jugement d'appel sous RPA 110 du Tribunal de Grande Instance de Mbandaka se fait attendre et ce, en violation flagrante de l'article 43 de la Loi organique n° 13/011-B du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire qui fixe à 8 jours le délai de prononcé d'une Affaire

pénale. Dans la Province de Mbandaka, le Gouverneur règne et il décide souverainement. Apparemment, les juges ne sont pas indépendants dans cette Affaire qui concerne le Gouverneur lui-même contre Monsieur BAYOKO.

Nous nous réjouissons de votre déclaration : « Au cours de mes prochaines années, certaines de mes priorités porteront plus particulièrement sur les assassinats de défenseurs, sur la situation des défenseurs condamnés à de longues peines de prison, aux attaques et abus en ligne et à la sécurité des défenseurs marginalisés, notamment ceux travaillant dans les zones rurales isolées, dont la sécurité physique est très souvent en danger »¹ et espérons que vous ne manquerez pas d'intervenir pour demander la libération de **BAYOKO LOKONDO**, Défenseur des droits de l'homme, en détention arbitraire pour représailles. Son cas a été suffisamment médiatisé², sans suites.

En outre, nous sollicitons votre intervention pour demander aux Autorités de la République Démocratique du Congo de protéger les Défenseurs des droits de l'homme notamment en adoptant une Loi de protection des Défenseurs des Droits de l'homme au regard du contexte socio-politique et économique de la République Démocratique surtout à la lumière des mesures de lutte contre la pandémie mondiale de la COVID-19.

Dans l'espoir que la présente retiendra votre attention, veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Les organisations signataires

1. AAST, Action d'aides aux survivants de la torture
2. ACAT Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
3. ACIDH, Action Contre l'Impunité pour les Droits de l'Homme
4. ACDP Action Congolaise des Droits des Patients
5. ACADHOSHA
6. Action Contre les Violations des Droits des Personnes Vulnérables « ACVDP »
7. Action des jeunes pour le bien-être social « AJBS »
8. Action pour le développement intégré et la promotion des droits de l'homme « ADIDH »
9. Association des femmes pour le développement intégral « AFDI »
10. African Resources Watch « AFREWATCH »
11. Action pour le Développement de l'Enfant et de la Femme « ADEF »
12. Association pour les Droits Humanitaires « ADH »
13. Association des Défenseurs des Droits de l'Homme et Assistance aux Détenus, « ADSAD »
14. Association pour les Droits de l'Homme et de l'Enfant en République Démocratique du Congo « ADHER »
15. Amis De la Prison « ADP »
16. Association Internationale pour les Droits de l'Enfant et de la Femme, « AIDEF »
17. Afia Mama « AMA »
18. Association des Femmes Juristes Congolaises « AFEJUCO »
19. APROFE/Pweto
20. Action d'Aide et de Protection aux Personnes Vulnérables « APROPEV »
21. Action pour la Protection des Journalistes en Afrique « APROJA »
22. Actions Rapides pour le Développement « ARD »
23. Action Congolaise pour le Respect des Droits Humains « ACRDH »
24. Association Africaine de défense des Droits de l'Homme, section du Haut Katanga « ASADHO »
25. Association Congolaise des Droits de l'Homme « ACDHO »
26. ASDEF, Association pour la santé et développement de l'enfant et la femme
27. Alliance pour l'Universalité des Droits Fondamentaux « AUDF »
28. Carrefour des Femmes de l'Action Lève-Toi et Brille « CAFEM/ALTB »
29. Engagement Citoyen pour le Changement « ECCHA- RDC »
30. Centre d'Appui pour le Développement Rural et Communautaire « CADERCO-RDC »
31. Centre International de Promotion de Développement et des Droits de l'Homme « CEIPDHO »
32. Centre International de Formation en Droits Humains et Développement « CIFDH/D »
33. Centre International de Formation et d'Encadrement en Droits Humains CIFEDH
34. Conseil National des Droits de l'Homme « CONADHI »
35. Club International de Défense des Droits des Journalistes Africains pour le Développement « CIDDJAD »
36. Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme « CREDDHO »

¹ <https://www.frontlinedefenders.org/fr/statement-report/front-line-defenders-welcomes-appointment-mary-lawlor-un-special-rapporteur/>

² - https://www.hrw.org/fr/news/2020/04/29/deja-100-jours-en-prison-pour-lactiviste-congolais-joseph-lokondo?fbclid=IwAR3VrVIT0YYT2MmiPkD4peFVVBXctZSWg_aMvN-ozhPizbaA0voZJup8fQ
- <https://theworldnews.net/cd-news/plusieurs-mouvements-citoyens-exigent-la-liberation-de-joseph-bayoko-lokondo>
- <https://audf-rdc.org/index.php/2020/06/13/audf-ong-appelle-a-laction-urgente-pour-la-liberation-de-bayoko-lokondo-jose-ddh-en-detention-a-mbandaka-victime-de-harcelement-pour-la-defense-des-droits/>

37. CVPD
38. Eternel est mon Berger « EBER »
39. Ecole des Défenseurs des Droits Humains « EDDH »
40. Espoir et Vie pour Tous « ESVIT » ONG
41. COSCET, Comité de Suivi pour la Contribution des Communautés et Eglises à la Transformation Humaine
42. DEOGRACIAS «DEOGRACIAS »
43. Groupe d'Actions Non-violence Evangélique « GANVE »
44. Génération Déterminée « GD»
45. Filles et Femmes en Action pour la Défense et la promotion des Droits humains « FIFADH »
46. FILIMBI « FILIMBI»
47. FONAHD
48. Fondation Bukope Mandjumba « FBM »
49. Femmes des Médias pour la Justice au Congo « FMJC »
50. Force des Femmes pour la Promotion et la Protection des Ressources Naturelles de la République Démocratique du Congo « FPRN »
51. Femmes Solidaires pour la Paix et le Développement « FSPD »
52. Gouvernance Plus « Gouvernance Plus »
53. Groupe de Réflexion et d'Action pour la Réconciliation et le Développement « GRARD »
54. Humanity New Horizon « HHN »
55. Institut congolais de formation et d'alphabétisation pour la promotion des droits de l'homme «ICFPDH»
56. Institut National Congolais des Formations internationales en Droits Humains « INCFIDH »
57. JED/Haut-Katanga, Journalistes en danger section du Haut-Katanga
58. Jeunesse pour une Nouvelle Société « JNS »
59. JUSTICIA Asbl
60. HÉRITIERS d'Afrique
61. , La voix du savoir « LAVOS »
62. Lutte Contre toutes sortes des Violences faites à la Femme « LCVF »
63. Quatrième voix
64. Union pour l'avenir du congo « UAC »
65. Les Amis d'OBAMA
66. Ligue Internationale des Conseillers RDC « LIC »
67. Libertas/Pweto
68. Ligue des Défenseurs des Droits des Malades « LIDDM»
69. LINAPEDHO/Kilwa
70. Lutte pour le Changement « LUCHA»
71. Mama ni Mama « MM»
72. MDR, Mouvement pour les Droits de l'homme et Réconciliation
73. NDSCI, Nouvelle Dynamique de la Société Civile en RDC
74. Nouvelle dynamique syndicale « NDS »
75. Observatoire Africain des Droits de l'Homme, de l'Environnement et des Ressources Natures Naturelles « OADHERN-RDC »
76. Organisation pour la promotion de la femme « OPF »
77. OBEAC, Organisation pour le bien être des albinos au Congo,
78. PADHOLIK, Plateforme des Organisations des Droits de l'Homme de Likasi
79. Psychologues sans Frontières « PSF »
80. Restoration African Center « RAC »
81. REFEDECO, Regroupement des femmes pour le Développement communautaire
82. Rebuild Hope for Africa « RHA »
83. Réseau International des Activistes des Droits de l'Homme « RIADH »
84. Réseau de Formation Internationale en Droits Humains et Assistance aux Filles Mères « RFIDH/AFM »
85. SIREN, Synergie des intelligences pour la refondation de l'Etat de la nation
86. Solidarité pour le Développement Communautaire « SODEC »
87. Solidarité pour la Promotion sociale et la Paix « SOPROP »
88. Solidarité féminine pour la paix et le développent intégral « SOFEPADI »
89. SVFS
90. Toges Noire « Toges Noires »
91. Union Paysanne des Activistes des Droits de l'Homme « UPADH »
92. Union des Jeunes Elites pour les Droits Humains « UJEDH »
93. Union Nationale de la presse du Congo section du Katanga « UNPC/Katanga»
94. Union des Ecologistes Forestiers « UNEF»
95. Union des Volontaires Associés pour la paix et le Développement « UNIVAD »
96. Réseau Provincial des ONG des Droits de l'Homme du Congo « REPRODHO »
97. Groupe d'Associations de Défense des droits de l'Homme et de la Paix « GADHOP »
98. Victims Witness and human Rights Défenders Network) du Sud-Kivu Réseau de Protection « VIWINE »
99. Réseau de Protection des DDH, Victimes et Témoins du Kasa-Oriental « RPDHVT »
100. Consortium Bouclier pour les Droits de l'Homme dans le Contexte Electoral en RDC « BODHEC »
101. Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme dans le Kongo Central « RDDH »
102. Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme du Kasai-Central « RPDDH »
103. Ensemble pour la Paix et l'Encadrement de la Femme en milieu rural « EPEFMR »
104. Synergie Ukingo Wetu « SUWE»
105. Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, Victimes, Témoins et Professionnels des Médias « REPRODEV »
106. Southern Africa Litigation Centre « [SALC](#) »
107. Réseau d'information et d'appui aux ONG en RDC « RIAO »
108. Groupe ukingo wa watetezi « GRUWA »